



RAPPORT ANNUEL

du

COMITÉ CONSULTATIF SUR LA NOMINATION DES JUGES DE PAIX

pour la période
du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021

Toronto (Ontario)
Mai 2023

ISSN 1918-4166 (version bilingue imprimée)
ISSN 1918-4174 (version anglaise sur Internet)
ISSN 1918-4182 (version française sur Internet)

Les personnes souhaitant soumettre des commentaires sur le processus de candidature du Comité consultatif sur la nomination des juges de paix sont invitées à les envoyer par écrit à l'adresse suivante :

Monsieur le président
Comité consultatif sur la nomination des juges de paix
720, rue Bay
3^e étage
Toronto (Ontario)
M7A 2S9

TABLE DES MATIÈRES

LETTRE D'ACCOMPAGNEMENT	1
MESSAGE DU PRÉSIDENT	2
INTRODUCTION	4
MODE DE FONCTIONNEMENT DU COMITÉ	7
STATISTIQUES	8
RÉMUNÉRATION DES PERSONNES NOMMÉES	11
ANNEXES	
ANNEXE A — La Loi	13
ANNEXE B — Comité consultatif sur la nomination des juges de paix Biographies des membres	18
ANNEXE C — Politiques et procédures.....	29
ANNEXE D — Qualités requises et critères de sélection.....	31

17 mai 2023

L'honorable Doug Downey
Procureur général de l'Ontario
720, rue Bay
11^e étage
Toronto (Ontario)
M7A 2S9

Monsieur le Ministre,

Le Comité consultatif sur la nomination des juges de paix a le plaisir de vous présenter son douzième rapport sur les activités du Comité depuis sa création, conformément aux modifications apportées à la *Loi sur les juges de paix* en 2007.

Le rapport porte sur la période allant du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021.

Dans le présent rapport, nous abordons les questions importantes en ce qui a trait au classement de candidats et de candidates en vue d'une nomination au poste de juge de paix à la Cour de justice de l'Ontario.

Le président du Comité,

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Michael Ras', with a stylized, flowing script.

Michael Ras
Président

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Avec le présent rapport, j'ai le plaisir de rendre compte des activités du Comité consultatif sur la nomination des juges de paix (le Comité) pour la période allant du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021. Au cours de la période visée par le rapport, le processus, la composition et le mode de fonctionnement du Comité ont beaucoup évolué en raison des défis posés par la pandémie de COVID et afin de mettre en œuvre les modifications législatives apportées à la *Loi sur les juges de paix*, entrées en vigueur le 14 août 2020.

Le processus de réception des candidatures est passé du papier au numérique et le Comité s'est mis à tenir ses réunions et ses entrevues sous forme virtuelle. En raison de ces changements, le processus est devenu plus accessible pour les candidates et candidats, facilitant même la présentation de candidatures, ce qui a nettement augmenté le nombre de candidatures reçues.

Voici les principales modifications apportées à la *Loi sur les juges de paix* :

- Dans ses rapports annuels, le Comité doit maintenant publier des statistiques relatives à la diversité pour chaque étape du processus (les candidats sont invités à fournir ces renseignements sur une base volontaire). Cette modification favorise la transparence et assure une plus grande diversité tout au long du processus de recrutement et de nomination.
- Le Comité est passé de 63 à 38 membres. Le Comité se compose maintenant de trois membres principaux et de sept comités régionaux composés de cinq membres chacun. Cette modification vise à rendre le Comité moins lourd et à augmenter son efficacité, tout en s'assurant que les perspectives locales continuent d'être prises en compte et que les comités régionaux continuent de refléter la diversité au sein des communautés qu'ils servent.
- Les classifications utilisées par le comité sont passées de « hautement qualifié », « qualifié » et « non qualifié » à « hautement recommandé », « recommandé » et « non recommandé ».

Le 14 juillet 2020, le Comité a reçu une lettre du procureur général lui demandant de publier des annonces afin de pourvoir 44 postes vacants de juge de paix dans les cours principales de toutes les régions de la province. Le Comité a reçu une autre lettre du procureur général le 15 décembre 2020 l'informant de huit autres postes vacants, portant le nombre total de postes à pourvoir à 52.

J'aimerais remercier le Comité et le personnel du ministère du Procureur général pour tous les efforts déployés afin de trouver des candidats et d'examiner les qualifications de centaines de candidats aux postes de juge de paix à pourvoir, un rôle important dans notre système judiciaire. Votre volonté d'assurer le

fonctionnement efficace et efficient du système judiciaire de l'Ontario fait une différence et nous vous en remercions.

Michael Ras
Président

INTRODUCTION

Formation et mandat du Comité consultatif sur la nomination des juges de paix

Le Comité consultatif sur la nomination des juges de paix (le Comité) a été formé en 2007, à la suite de modifications apportées à la *Loi sur les juges de paix*, L.R.O. 1990, chap. J.4. Le Comité consultatif est un organisme indépendant du ministère du Procureur général qui a pour mission de classer les candidats à une nomination comme juge de paix, de faire rapport sur ce classement au procureur général et de conseiller le procureur général sur la procédure de nomination des juges de paix conformément à la *Loi*. Les juges de paix sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil, sur la recommandation du procureur général. L'annexe A comprend un extrait de la *Loi sur les juges de paix*, dans sa version modifiée en 2020.

Quel est le rôle d'un juge de paix?

En Ontario, les juges de paix sont des fonctionnaires judiciaires nommés en vertu de la *Loi sur les juges de paix*. La *Loi* confère aux juges de paix compétence dans toute la province de l'Ontario et établit un cadre pour leur nomination et leur charge, ainsi que les conditions dans lesquelles ils s'acquittent de leurs fonctions. Au cours de la période visée par le présent rapport, plus de 345 personnes ont été assignées au poste de juge de paix en Ontario. La Cour de justice de l'Ontario, l'un des deux tribunaux de première instance de la province, compte à la fois des juges et des juges de paix nommés par l'autorité provinciale.

Les fonctions, pouvoirs et tâches judiciaires d'un juge de paix sont définis dans la loi et la jurisprudence. Les deux lois les plus importantes qui confèrent compétence aux juges de paix sont le *Code criminel* et la *Loi sur les infractions provinciales* de l'Ontario, mais de nombreuses autres lois, provinciales et fédérales, définissent les pouvoirs et la compétence des juges de paix. Les juges de paix œuvrent dans deux grands domaines du droit : le droit criminel et le droit réglementaire (infractions provinciales).

En matière criminelle, les juges de paix président la quasi-totalité des enquêtes sur le cautionnement (mise en liberté provisoire) de la province et la majorité des audiences en renvoi au criminel. Ils président également d'autres types d'audiences criminelles. Ils reçoivent en outre les dénonciations (documents qui marquent le début des instances criminelles), confirment ou étudient la délivrance des actes de procédure et traitent les demandes de mandats de perquisition et d'autres affaires de procédure criminelle.

Les juges de paix statuent sur la plupart des infractions à certaines lois de nature réglementaire et aux règlements municipaux. Tout comme les instances criminelles, les juges de paix reçoivent les dénonciations et les demandes de mandats de perquisition, traitent la délivrance d'actes de procédure et président des audiences et des procès.

Dès qu'ils sont nommés, les juges de paix doivent cesser d'occuper tout autre emploi et s'abstenir de toute activité politique. Selon la *Loi sur les juges de paix*, les juges de paix ne doivent entreprendre aucun autre travail rémunéré sans l'approbation du Conseil d'évaluation des juges de paix. Les juges de paix doivent prendre leur retraite à l'âge de 65 ans. Cependant, ils peuvent, avec l'approbation annuelle du juge en chef de la Cour de justice de l'Ontario, continuer d'exercer leurs fonctions jusqu'à l'âge de 75 ans¹.

Le Comité consultatif sur la nomination des juges de paix

Avant l'entrée en vigueur, le 14 août 2020, des modifications législatives apportées à la *Loi sur les juges de paix*, l'effectif total du comité était de 63 membres. Le comité principal se composait de sept membres, notamment :

1. un juge et un juge de paix nommé par le juge en chef de la Cour de justice de l'Ontario;
2. un juge de paix nommé par le juge en chef de la Cour de justice de l'Ontario qui est soit le juge de paix autochtone principal, soit un autre juge de paix qui connaît bien les questions autochtones;
3. quatre autres personnes nommées par le procureur général.

En plus du comité principal, il y avait également sept comités régionaux, un pour chacune des régions de la Cour de justice de l'Ontario. Ces comités régionaux se composaient du juge principal régional et du juge de paix principal régional ou de leurs délégués, d'au plus cinq autres membres nommés par le procureur général ainsi que d'un avocat, également nommé par le procureur général. Le procureur général désignait un membre de chaque région qui devait agir comme responsable régional pendant la durée de son mandat. Le responsable régional était de coordonner la sélection, les entrevues, la vérification des références et le processus de classement des candidats aux postes de juge de paix dans sa région.

Le 21 juillet 2020, le gouvernement a promulgué le projet de loi 197, *Loi de 2020 visant à favoriser la reprise économique face à la COVID-19*, lequel apportait des modifications à la *Loi sur les juges de paix*. Avec l'entrée en vigueur des modifications le 14 août 2020, le Comité est passé de 63 à 38 membres. Ces modifications visaient à réduire la taille du Comité tout en s'assurant que les perspectives locales continuent d'être prises en compte et que les comités régionaux continuent de refléter la diversité au sein des communautés qu'ils servent.

Le comité principal comporte maintenant de trois membres :

¹ Le 2 juin 2008, la Cour supérieure de justice de l'Ontario a décrété que les juges de paix doivent prendre leur retraite à l'âge de 65 ans; voir *Assn. of Justices of the Peace of Ontario, Brenna Brown, Moreland Lynn and Meena Nadkarni, Applicants v. Attorney General of Ontario* [2008], O.J. No. 2131.

1. Un juge de la Cour de justice de l'Ontario, ou un juge de paix, nommé par le juge en chef de la Cour de justice de l'Ontario.
2. Un juge de paix nommé par le juge en chef de la Cour de justice de l'Ontario qui est soit le juge de paix autochtone principal, soit un autre juge de paix familial avec les affaires autochtones ou, lorsque le juge de paix ainsi nommé n'est pas disponible pour agir en tant que membre du Comité, un autre juge de paix familial avec les affaires autochtones qui est désigné par ce même juge en chef.
3. Une personne nommée par le procureur général.

En plus des membres principaux nommés aux termes du paragraphe (2), le Comité comprend les membres régionaux suivants à l'égard de ses fonctions liées à une région donnée :

1. Le juge de paix principal régional pour la région ou, lorsqu'il n'est pas disponible pour agir en tant que membre du Comité, un autre juge de paix de la même région désigné par le juge principal régional.
2. Un maximum de trois personnes nommées par le procureur général.
3. Un titulaire de permis au sens de la *Loi sur le Barreau*, provenant de la région et nommé par le procureur général à partir d'une liste de trois noms que lui soumet le Barreau de l'Ontario.

En plus du comité central et des membres régionaux, le procureur général désigne un membre parmi les membres régionaux de chaque région pour agir comme responsable régional pendant la durée de son mandat.

Depuis 2008, les responsables principaux et régionaux se réunissent sur une base régulière pour discuter des affaires courantes du Comité et des questions relatives aux politiques et aux procédures du Comité.

En raison des restrictions imposées lors de la pandémie COVID-19, le Comité a fait la transition vers le numérique et le virtuel. En 2020-2021, toutes les réunions et entrevues du Comité ont eu lieu par vidéoconférence.

L'annexe B fournit une courte biographie de chacun des membres du Comité.

MODE DE FONCTIONNEMENT DU COMITÉ

Dans le cadre de son processus d'appel de candidatures fondé sur les postes vacants, le Comité a poursuivi ses améliorations. Le Comité a apporté d'autres modifications à son formulaire de demande de nomination, à ses politiques et procédures, et à ses critères de sélection. Tous ces documents ont été publiés sur le site Web de la Cour de justice de l'Ontario à www.ontariocourts.ca/oci/fr/jpaac. Les politiques et procédures, ainsi que les critères de sélection, sont joints au présent rapport aux annexes C et D respectivement.

Depuis sa création en 2007 jusqu'en date du 31 mars 2021, le Comité a examiné un total de 2 168 curriculum vitæ qui avaient été consignés dans les dossiers du Ministère avant que les modifications apportées à la *Loi sur les juges de paix* établissent le Comité, ainsi que 18 042 candidatures présentées au moyen du formulaire élaboré par le Comité. Au cours de la période visée par le présent rapport (soit du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021), le Comité a examiné et classé 1 798 candidatures, et a tenu des entrevues avec 335 candidats.

Activités

Processus de candidature amorcé en août 2020

Le 14 juillet 2020, le Comité a reçu une lettre du procureur général lui demandant de publier des annonces afin de pourvoir 44 postes vacants de juge de paix dans les cours principales de toutes les régions de la province. Le Comité a reçu une autre lettre du procureur général le 15 décembre 2020 l'informant de huit autres postes à pourvoir dans ces mêmes cours, portant le nombre total de postes à pourvoir à 52.

Le Comité a lancé un appel à candidatures. L'annonce a été publiée le 14 août 2020. La date limite pour la soumission de candidatures était le 15 octobre 2020. Le Comité a disséminé l'information sur diverses plateformes.

Le Comité a continué de miser sur des moyens de communication électroniques et principalement gratuits pour faire de la publicité et disséminer de l'information sur les postes de juges de paix à pourvoir, notamment en recourant aux médias sociaux et à l'affichage des postes sur des sites Web, et communiquant directement avec diverses organisations et associations. Outre les méthodes décrites ci-dessus, le Comité a également disséminé de l'information sur ces postes aux personnes qui s'étaient abonnées aux avis de poste vacant sur le site Web du Comité. Cette approche a permis au Comité d'attirer un nombre beaucoup plus important et diversifié de candidates et de candidats, et ce, de façon économique.

STATISTIQUES — Appel de candidatures de 2020-2021

Les statistiques présentées dans le tableau ci-dessous indiquent le nombre de demandes reçues et examinées en 2020-2021 à la suite du processus lancé le 14 août 2020. De plus, les chiffres ci-dessous représentent le nombre de candidats sélectionnés pour une entrevue et le nombre de jours d'entrevue qui ont eu lieu. Le Comité a tenu des entrevues avec 335 candidats sur plus de 66 jours.

Poste vacant	Nombre total de candidatures reçues et classées	Nombre de candidats retenus pour une entrevue**
Barrie (3)	606	49
Barrie (autochtone*)	116	11
Brampton (9)	895	105
Hamilton (2)	574	78
Hamilton (autochtone)	97	24
Kenora	59	12
Kenora (autochtone)*	31	10
Kingston	209	13
Kingston (bilingue)	35	7
London (2)	326	21
London (autochtone)	73	10
Milton	662	93
North Bay (bilingue)	26	6
Newmarket (5)	831	73
Ottawa	232	20
Ottawa (bilingue) (2)	68	12
Ottawa (autochtone)	59	7
Oshawa (2)	570	61
Peterborough	284	26
Sioux Lookout	37	8
Sioux Lookout (autochtone)	19	8
Sudbury	93	12
Sudbury (bilingue)	25	7
Thunder Bay (2) (bilinguisme considéré comme un atout pour 1)	62	10
Timmins (2)	62	8
Toronto (5)	924	100
Toronto (bilingue)	74	17
Toronto (autochtone)	127	16
TOTAL	1 798¹	335²

- * Ces postes sont réservés à des candidats d'ascendance autochtone ou à des personnes ayant une connaissance approfondie du contexte autochtone.
- ** Le Comité peut décider de ne pas tenir d'entrevue avec les candidats qui ont déjà participé à une entrevue.
- ¹ Les candidats qui ont présenté leur candidature pour plus d'un poste vacant au cours d'une même période d'annonce ne sont comptés qu'une seule fois.
- ² Les candidats qui ont passé une entrevue pour plus d'un poste vacant au cours d'une même période d'annonce ne sont comptés qu'une fois.

Statistiques relatives à la diversité

Le Comité reconnaît que les juges de paix nommés doivent refléter la diversité de la population ontarienne. Dans le formulaire de candidature, les candidats peuvent s'auto-identifier s'ils le souhaitent. Voici les totaux pour chacune des catégories sélectionnées par les candidats lors du processus de candidature de 2020-2021.

Auto-identification	Candidats*	Pourcentage du nombre total de candidats (1 798)	Candidats retenus pour une entrevue	Pourcentage du total des candidats retenus pour une entrevue (335)	Pourcentage du total des candidats nommés à un poste* (41)
Femme	935	52 %	195	58 %	46 %
Autochtone	132	7,3 %	52	15 %	26 %
Minorité visible	525	29,2 %	95	28 %	17 %
Groupe ethnique/culturel	455	25 %	98	29 %	24 %
Handicap	109	6 %	18	5 %	7 %
LGBTQQIP2AA	92	5,1 %	21	6 %	9 %

* Les candidats peuvent s'identifier à plus d'une catégorie.

Rémunération des personnes nommées

Le tableau suivant présente la rémunération totale de chaque membre du Comité pour la période de référence allant du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021.

Personne nommée	Poste	Taux quotidien	Date de nomination initiale	Date de fin du mandat	Rémunération totale (excluant les dépenses)
Georgina Alexandris	Membre régionale	355 \$	6 décembre 2018	18 juillet 2020	355,00 \$
Gary R. Baxter	Membre régional	355 \$	13 août 2017	12 août 2020	355,00 \$
Richard J. Brennan	Membre régional	355 \$	28 mai 2016	28 janvier 2022	12 070,00 \$
Terri-Lynn Collings	Membre régionale	355 \$	29 avril 2019	28 avril 2025	12 780,00 \$
Gary N. Gladstone	Membre régional	355 \$	25 octobre 2017	24 octobre 2020	710,00 \$
Laura R. Grosman	Membre régionale	355 \$	29 janvier 2019	28 janvier 2022	13 667,50 \$
John W. Henderson	Membre régional	355 \$	31 décembre 2018	30 décembre 2024	4 828,00 \$
Frank A. Hendry	Membre régional	355 \$	19 novembre 2020	14 février 2023	3 905,00 \$
Scott W. Hill	Membre régional	355 \$	1 ^{er} décembre 2020	13 juin 2022	4 437,50 \$
Jeffery Paul McAvoy	Membre régional	355 \$	6 décembre 2018	15 février 2025	355,00 \$
Karen L. McCleave	Membre régionale	355 \$	19 novembre 2020	18 novembre 2023	1 775,00 \$
Zigmond P.J. Mintha	Membre régional	355 \$	29 janvier 2019	28 janvier 2022	6 035,00 \$
Pamela Jean Munn	Membre régionale	355 \$	29 janvier 2019	15 février 2025	5 502,50 \$
Kathy A. Narraway	Membre régionale	355 \$	22 mars 2017	21 mars 2026	10 117,50 \$
Karlene Nation	Membre régionale	355 \$	31 décembre 2018	30 décembre 2021	4 260,00 \$
Brandon Postuma	Membre régional	355 \$	26 mars 2019	25 mars 2025	3 727,50 \$
Michael Ras	Membre	566 \$	13 décembre	17 novembre	51 223,00 \$

Personne nommée	Poste	Taux quotidien	Date de nomination initiale	Date de fin du mandat	Rémunération totale (excluant les dépenses)
	principal/p résident		2019	2024	
Rodi-Lynn Rusnick-Kinisky	Membre régionale	355 \$	21 février 2017	25 mars 2022	1 952,50 \$
Justin G. Samlal	Membre régional	355 \$	12 février 2019	11 février 2025	7 100,00 \$
Randy P. Schuran	Membre régional	355 \$	25 février 2019	21 avril 2022	355,00 \$
Judith Stephens-Wells	Membre régionale	355 \$	4 mai 2017	3 mai 2020	355,00 \$
Norma H. Telfer	Membre principale	355 \$	6 février 2018	18 novembre 2020	1 597,50 \$
Laurence P. Tulloch	Membre régional	355 \$	2 février 2016	1 ^{er} février 2022	3 372,50 \$
Deborah Turner	Membre régionale	355 \$	24 avril 2019	23 avril 2025	4 083,00 \$

Frais de déplacement et de repas

Les frais de déplacement et de repas engagés par chaque membre du Comité pour la période de référence sont publiés sur le site Web du Comité à <https://www.ontariocourts.ca/ocj/fr/jpaac/ouverte/>.

Annexe A

LOI

Extrait de la *Loi sur les juges de paix*

Comité consultatif sur la nomination des juges de paix

Composition et gouvernance

2.1 (1) Est prorogé le comité appelé Comité consultatif sur la nomination des juges de paix en français et Justices of the Peace Appointments Advisory Committee en anglais. 2020, chap. 18, annexe 8, art. 2.

Composition

(2) Le Comité est composé des trois membres principaux suivants :

1. Un juge de la Cour de justice de l'Ontario, ou un juge de paix, nommé par le juge en chef de la Cour de justice de l'Ontario.
2. Un juge de paix nommé par le juge en chef de la Cour de justice de l'Ontario qui est soit le juge de paix autochtone principal, soit un autre juge de paix familial avec les affaires autochtones ou, lorsque le juge de paix ainsi nommé n'est pas disponible pour agir en tant que membre du Comité, un autre juge de paix familial avec les affaires autochtones qui est désigné par ce même juge en chef.
3. Une personne nommée par le procureur général. 2020, chap. 18, annexe 8, art. 2.

Membres régionaux

(3) Outre les membres principaux nommés aux termes du paragraphe (2), le Comité comprend les membres régionaux suivants à l'égard de ses fonctions liées à une région donnée :

1. Le juge de paix principal régional pour la région ou, lorsqu'il n'est pas disponible pour agir en tant que membre du Comité, un autre juge de paix de la même région désigné par le juge principal régional.
2. Un maximum de trois personnes nommées par le procureur général.
3. Un titulaire de permis au sens de la *Loi sur le Barreau*, provenant de la région et nommé par le procureur général à partir d'une liste de trois noms que lui soumet le Barreau de l'Ontario. 2020, chap. 18, annexe 8, art. 2.

Critères

(4) Au moment de la nomination des membres effectuée aux termes de la disposition 3 du paragraphe (2) et de la disposition 2 du paragraphe (3), l'importance qu'il y a de refléter, dans la composition du Comité, la dualité linguistique de l'Ontario et la diversité de sa population et de garantir un équilibre général entre les sexes est prise en compte. 2020, chap. 18, annexe 8, art. 2.

Responsables régionaux

(5) Le procureur général désigne un responsable régional pour chaque région parmi les membres régionaux de cette région. 2020, chap. 18, annexe 8, art. 2.

Mandat

(6) Le mandat des membres nommés aux termes de la disposition 3 du paragraphe (2) et aux termes des dispositions 2 et 3 du paragraphe (3) est de trois ans et peut être renouvelé. 2020, chap. 18, annexe 8, art. 2.

Présidence

(7) Le procureur général désigne un des membres principaux à la présidence du Comité pour un mandat maximal de trois ans. 2020, chap. 18, annexe 8, art. 2.

Mandat

(8) La même personne peut siéger comme président pendant plusieurs mandats. 2020, chap. 18, annexe 8, art. 2.

Vote du président

(9) Le président a le droit de voter et peut, en cas de partage des voix, avoir voix prépondérante en votant de nouveau. 2020, chap. 18, annexe 8, art. 2.

Réunions

(10) Le Comité peut tenir ses réunions et des entrevues en personne ou par des moyens électroniques, notamment les conférences téléphoniques et les vidéoconférences. 2020, chap. 18, annexe 8, art. 2.

Employés

(11) Les employés jugés nécessaires au bon fonctionnement du Comité peuvent être nommés aux termes de la partie III de la *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario*. 2020, chap. 18, annexe 8, art. 2.

Rapport annuel

(12) Le Comité établit un rapport annuel, qu'il présente au procureur général et qu'il met à la disposition du public. 2020, chap. 18, annexe 8, art. 2.

Idem

(13) Le rapport annuel comprend :

- a) des statistiques sur le sexe, le genre, l'identité de genre, l'orientation sexuelle, la race, l'ethnicité, l'identité culturelle, la situation de handicap et la capacité de parler français des candidats qui fournissent ces renseignements volontairement, y compris s'ils s'identifient comme Autochtones ou membres d'une communauté francophone, à chaque étape de la procédure, selon ce que précise le procureur général;
- b) tout autre contenu qu'exige le procureur général. 2020, chap. 18, annexe 8, art. 2.

Dépôt du rapport annuel

(14) Le procureur général dépose le rapport annuel du Comité devant l'Assemblée. 2020, chap. 18, annexe 8, art. 2.

Caractère confidentiel des renseignements

(15) Les dossiers ou autres renseignements recueillis, préparés, tenus ou utilisés par le Comité relativement à la prise en considération de la nomination d'un particulier comme juge de paix doivent conserver leur caractère confidentiel et ne doivent pas être divulgués sans l'autorisation du président du Comité. 2020, chap. 18, annexe 8, art. 2.

Immunité

(16) Sont irrecevables les actions ou autres instances en dommages-intérêts introduites contre tout membre ou ancien membre du Comité pour un acte accompli de bonne foi dans l'exercice effectif ou censé tel des pouvoirs ou fonctions qui lui sont ou étaient conférés à titre de membre du Comité ou pour une négligence ou un manquement commis dans l'exercice de bonne foi de ces pouvoirs ou fonctions. 2020, chap. 18, annexe 8, art. 2.

Responsabilité de la Couronne

(17) Malgré le paragraphe 8 (3) de la *Loi de 2019 sur la responsabilité de la Couronne et les instances l'intéressant*, le paragraphe (16) ne dégage pas la Couronne de la responsabilité qu'elle serait autrement tenue d'assumer à l'égard d'un délit civil commis par une personne visée au paragraphe (16). 2020, chap. 18, annexe 8, art. 2.

Comité consultatif sur la nomination des juges de paix

Mission et mode de fonctionnement

2.2 (1) Le Comité consultatif sur la nomination des juges de paix a pour mission :

- a) de classer les candidats à une nomination comme juge de paix;
- b) de faire rapport au procureur général sur les résultats du classement des candidats;
- c) de conseiller le procureur général à l'égard de la procédure de nomination des juges de paix conformément à la présente loi. 2020, chap. 18, annexe 8, art. 2.

Mode de fonctionnement

(2) Le Comité remplit sa mission de la façon suivante :

- 1. Il détermine les compétences, les capacités et les caractéristiques personnelles recherchées chez un juge de paix et met ces renseignements à la disposition du public.
- 2. Il établit un formulaire de candidature précisant les documents à l'appui qui sont exigés et met ce formulaire à la disposition du public.
- 3. Il établit la procédure de candidature et il met à la disposition du public des renseignements la concernant.
- 4. À la demande du procureur général, il diffuse des annonces pour l'obtention de candidatures aux postes de juge de paix vacants.
- 5. Il examine et évalue toutes les candidatures reçues en réponse à l'annonce.

6. Il peut faire passer une entrevue à l'un ou l'autre des candidats lorsqu'il procède à son examen et à son évaluation.
7. Il procède à l'annonce, à l'examen et à l'évaluation des candidatures conformément aux critères qu'il établit, lesquels doivent, au minimum, permettre d'effectuer une évaluation qui :
 - i. détermine l'excellence professionnelle, la sensibilisation aux questions communautaires et les caractéristiques personnelles des candidats,
 - ii. prend en compte le fait qu'il est souhaitable que la nomination des juges de paix reflète la diversité de la société ontarienne.
8. Il met à la disposition du public les critères qu'il a établis en application de la disposition 7.
9. Il classe les candidats dans la catégorie «Non recommandé», «Recommandé» ou «Hautement recommandé» et fournit une liste du classement des candidats au procureur général, accompagnée d'un bref exposé des raisons à l'appui des candidats classés dans la catégorie «Recommandé» ou «Hautement recommandé». 2020, chap. 18, annexe 8, art. 2.

Qualités requises

(3) Le Comité ne peut prendre en considération la candidature du candidat qui, selon le cas :

- a) ne possède pas les qualités requises énoncées au paragraphe 2 (1.1);
- b) est ou a été membre du Comité au cours des trois années précédentes. 2020, chap. 18, annexe 8, art. 2.

Consentement du président requis pour les entrevues et le classement

(4) L'entrevue d'un candidat et une réunion en vue de prendre une décision en application de la disposition 9 du paragraphe (2) ne doivent pas avoir lieu sans le consentement du président du Comité. 2020, chap. 18, annexe 8, art. 2.

Quorum pour une entrevue

(5) L'entrevue que le Comité fait passer à un candidat doit être menée par au moins trois de ses membres, dont au moins deux sont des membres régionaux visés à la disposition 2 ou 3 du paragraphe 2.1 (3) provenant de la région pour laquelle une nomination est prise en considération et un autre est un membre principal visé au paragraphe 2.1 (2). 2020, chap. 18, annexe 8, art. 2.

Quorum : classement

(6) Trois membres du Comité, dont au moins deux sont des membres régionaux visés à la disposition 2 ou 3 du paragraphe 2.1 (3) provenant de la région pour laquelle une nomination est prise en considération et un autre est un membre principal visé au paragraphe 2.1 (2) constituent le quorum pour la prise des décisions au titre de la disposition 9 du paragraphe (2). 2020, chap. 18, annexe 8, art. 2.

Renseignements à fournir au procureur général sur demande

(7) Le Comité fournit au procureur général les renseignements concernant la procédure de candidature, d'examen et d'évaluation que le procureur général demande, autres que ceux que le Comité recueille ou prépare par suite d'une enquête discrète. 2020, chap. 18, annexe 8, art. 2.

Sens d'enquête discrète

(8) Pour l'application du paragraphe (7), une enquête discrète est une enquête confidentielle menée par le Comité pour obtenir le point de vue ou l'opinion de particuliers qui connaissent l'aptitude à la nomination d'un candidat. 2020, chap. 18, annexe 8, art. 2.

Recommandation de critères

(9) Le procureur général peut recommander que des critères soient inclus dans les critères que le Comité établit en application de la disposition 7 du paragraphe (2) et le Comité examine s'il y a lieu de les inclure. 2020, chap. 18, annexe 8, art. 2.

Rejet de la liste

(10) Le procureur général peut rejeter la liste du classement des candidats fournie par le Comité en application du paragraphe (2). 2020, chap. 18, annexe 8, art. 2.

Réexamen ou nouvelle annonce

(11) Si le procureur général rejette la liste du classement des candidats fournie par le Comité ou qu'il y a un nombre insuffisant de candidats classés dans la catégorie «Recommandé» ou «Hautement recommandé» pour le nombre de postes de juges de paix qui sont vacants, soit le Comité réexamine les candidatures et fournit une nouvelle liste au procureur général conformément à la disposition 9 du paragraphe (2), soit il diffuse de nouvelles annonces pour l'obtention de candidatures, selon ce que le président du Comité estime approprié. 2020, chap. 18, annexe 8, art. 2.

Recommandation du procureur général

(12) Le procureur général ne recommande au lieutenant-gouverneur en conseil, en vue d'une nomination pour pourvoir un poste de juge de paix vacant, qu'un candidat qui a été classé dans la catégorie «Recommandé» ou «Hautement recommandé». 2020, chap. 18, annexe 8, art. 2.

Disposition transitoire

(13) Malgré le présent article, les paragraphes 2.1 (2) et (12) à (18) de la présente loi, dans leur version antérieure au jour de l'entrée en vigueur de l'article 2 de l'annexe 8 de la *Loi de 2020 visant à favoriser la reprise économique face à la COVID-19*, continuent de s'appliquer aux postes vacants que le Comité a annoncés avant ce jour-là. 2020, chap. 18, annexe 8, art. 2.

Annexe B

Comité consultatif sur la nomination des juges de paix

MEMBRES

Comité principal

Michael Ras, président

Michael Ras est un professionnel du secteur des affaires publiques et des communications qui cumule une vaste expérience en prestation de services-conseils dans un grand éventail d'industries, d'organisations professionnelles et de sociétés d'un bout à l'autre du Canada.

Michael est présentement vice-président principal de Counsel Public Affairs. Avant d'occuper ce poste, il a été directeur des relations avec les gouvernements et les partenaires chez Meridian Credit Union, et directeur général de la Fédération des associations du Barreau de l'Ontario.

Dans sa communauté, Michael est membre bénévole du conseil d'administration de Radius Child and Youth Services, un important fournisseur de services de counseling et d'évaluation pour les enfants et les familles qui ont connu la violence. Il siège également au conseil de Career Edge, une entreprise sociale qui offre des occasions d'emploi aux nouveaux diplômés et aux Néo-Canadiens par le biais de stages en milieu de travail.

L'honorable Wendy Agnew, juge de paix autochtone principale

La juge de paix Wendy Agnew a été nommée à la Cour de justice de l'Ontario en 2009. Avant sa nomination, elle a été directrice d'école secondaire. Elle continue d'œuvrer pour le bien de la communauté à l'échelle locale et nationale en tant que membre du Comité consultatif pour les affaires autochtones et membre du groupe de travail national *Gladue*. Elle a obtenu son baccalauréat en droit de l'Université de Toronto et a été admise au barreau en 2015. Elle est fière d'être membre de la Première Nation de Garden River. En 2018, elle a été nommée juge de paix autochtone principale et est devenue membre du Comité consultatif de la formation, du Comité consultatif des initiatives pour les Autochtones et du Comité consultatif sur la nomination des juges de paix (CCNJP).

L'honorable Esther Rosenberg, juge principale régionale

La juge Esther Rosenberg est juge principale régionale (JPR) pour la région du Centre-Est. Elle a été nommée à la Cour de justice de l'Ontario en 2010 et a agi comme juge et chef de l'administration locale pour Peterborough, Lindsay et Cobourg pendant de nombreuses années. Avant sa nomination, la juge Rosenberg a travaillé comme associée au sein du cabinet d'avocats Rosenberg Pringle, à Whitby, où elle exerçait principalement comme avocate de procès criminels. Au cours de sa carrière, elle a fait du bénévolat auprès de nombreux organismes, tant dans le secteur juridique que dans d'autres secteurs.

La JPR Rosenberg a été nommée membre principale du CCNJP en juillet 2019. Elle a siégé au Comité du 12 juillet 2019 au 15 octobre 2021. La JPR Rosenberg a également brièvement assumé les fonctions de présidente du Comité du 12 juillet 2019 au 31 décembre 2019.

Gary N. Gladstone

Gary Gladstone, bachelier en mathématiques et administrateur agréé en levées de fonds, a été nommé membre principal du CCNJP en octobre 2017, après avoir assumé les fonctions de responsable régional pour le Centre-Est depuis février 2007. En plus d'être l'un des

administrateurs de Gladstone Consulting, il est responsable des relations avec les intervenants chez Reena, un organisme qui aide les personnes ayant une déficience intellectuelle à préserver leur dignité, à développer leur individualité et leur indépendance, à s'épanouir et à s'intégrer dans leur milieu. Depuis plus de 25 ans, il aide les organismes de bienfaisance et à but non lucratif à recueillir des fonds et à rehausser leur visibilité. M. Gladstone a été membre et chef de l'équipe d'examen des subventions de la Fondation Trillium de l'Ontario pour la région de York Simcoe pendant 12 ans. Il est membre de l'Association of Fund Raising Professionals. En 1994, M. Gladstone a reçu le Gold Key Award, un grand prix d'excellence au bénévolat décerné par B'nai B'rith Youth International, et il a récemment reçu la Médaille du jubilé de diamant de la reine Elizabeth II.

Norma H. Telfer

Norma Telfer est présidente de Telcam Training Inc. Elle cumule plus de 20 ans d'expérience en tant que formatrice en entreprise, conseillère en affaires, conférencière professionnelle et mentore. Sa passion est de motiver et d'inspirer les gens à atteindre leurs objectifs. Elle a donné des conférences et animé des ateliers dans sa région et à l'échelle internationale. Norma détient une maîtrise en leadership, un baccalauréat en études administratives et un diplôme d'enseignement. Elle est présentement vice-présidente de la Chambre de commerce noire du Canada. Elle a été présidente du conseil consultatif communautaire du Centre Vanier pour femmes et membre du conseil d'administration de la Commission d'indemnisation des victimes d'actes criminels. Depuis plus de 30 ans, elle fait partie de l'exécutif du conseil d'administration de divers organismes communautaires et professionnels. Elle a été membre du conseil d'administration de la Société canadienne de formation et de perfectionnement, membre du conseil consultatif de l'Association internationale des professionnels administratifs, section de l'Ontario, membre de la Chambre de commerce de Mississauga et membre du comité du groupe de travail de la région Ouest de la RGT, à Peel (sous-comité THRIVE). Norma figure également sur la liste « Who's Who in Black Canada ».

Comité régional du Centre-Est

L'honorable Martha De Gannes, juge de paix principale régionale

La juge de paix Martha De Gannes a été nommée juge de paix à Newmarket, dans la région du Centre-Est, en juin 2007, puis juge de paix principale régionale en mars 2019. Avant d'être nommée à ce poste, elle a rempli les fonctions de juge de paix et chef régionale de l'administration à Oshawa, en Ontario. Elle a été nommée au CCNJP en mars 2019. Elle a occupé divers postes de direction au sein de la Division du droit criminel du ministère du Procureur général, supervisant des affaires judiciaires liées à la violence familiale, le Programme de sécurité en matière de mise en liberté sous caution, et les services aux victimes et aux délinquants à risque élevé. Avant sa nomination, elle a travaillé comme consultante en relations du travail, principalement dans le domaine des droits de la personne. Elle a plus de 15 ans d'expérience en tant que consultante en ressources humaines, en gestion et en médiation. La juge de paix De Gannes a été nommée responsable du programme de bourses du Réseau ontarien d'éducation juridique et a participé aux travaux du comité d'éducation juridique de cet organisme.

Nicholas Charitsis, responsable régional

Nicholas Charitsis a été nommé au CCNJP en mars 2019. Il a été admis au Barreau de l'Ontario en 2004. En plus de détenir un diplôme de la Osgoode Hall Law School, Nicholas a obtenu un baccalauréat en administration des affaires de la Schulich School of Business de l'Université York en 1999. Il a par la suite travaillé pour le cabinet d'avocats torontois Goodman & Carr s.r.l., où il a été détaché à la Direction de l'application de la loi de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario. Nicholas a travaillé comme procureur de la Couronne adjoint mandaté sur une base journalière. Depuis 2006, il exerce comme avocat criminaliste pour son propre cabinet, Charitsis Law. Il participe activement aux activités de collecte de fonds pour Diabète Canada et la Fondation des maladies du cœur du Canada, ainsi qu'à la course Run For Southlake Hospital.

Karen McCleave

M^e Karen McCleave, qui a occupé les fonctions de procureure adjointe de la Couronne, a consacré sa carrière au service public. Ses attributions comprenaient les poursuites dans la région de York et dans les comtés de Dufferin et de Simcoe, et elle a notamment agi comme agente d'écoute électronique et mentore provinciale relativement aux cas de violence sexuelle. Elle a également donné des formations sur un grand éventail de sujets aux procureurs de la Couronne; aux procureurs provinciaux et municipaux; aux membres de la police provinciale, municipale et militaire; et à d'autres. Karen a reçu deux prix Excelsior de l'Ontario pour ses « réalisations exceptionnelles ». Elle a siégé à plusieurs conseils d'administration, tant pour des organismes professionnels que communautaires, et est actuellement présidente du comité de gouvernance et de nomination de la *Collection McMichael d'art canadien*.

Anthony Sutcliffe

Aucune biographie fournie.

Laura R. Grosman

Laura Grosman a été nommée au CCNJP en janvier 2019. Laura a plus de 10 ans d'expérience en communications et en affaires publiques. Elle dirige les affaires publiques et le travail caritatif d'un organisme qui se consacre à la philanthropie, à la défense des droits et à l'investissement. À 18 ans, Laura a lancé un mouvement national pour la construction d'un monument de l'Holocauste dans la capitale du Canada et a travaillé avec des députés pour déposer le projet de loi C-442, Loi visant à ériger le Monument national de l'Holocauste. Le projet de loi C-244 a reçu la sanction royale en mars 2011 et le monument a été inauguré en 2017. Membre fondatrice de Together We Stand (TWS), la seule fondation canadienne se consacrant aux familles de militaires, Laura est une défenseuse infatigable des héros souvent oubliés qui se tiennent derrière les hommes et les femmes qui servent dans l'armée. Elle a contribué à mettre en place une coalition d'élus provinciaux et fédéraux qui se sont engagés à soutenir les familles de militaires et a milité pour l'instauration de la Journée de reconnaissance des familles de militaires, maintenant célébrée tous les ans au Canada.

Zigmond P.J. Mintha

Zig Mintha a été nommé au CCNJP en janvier 2019. M. Mintha a travaillé pendant cinq ans pour le Service de police de Toronto, en tant qu'agent de police puis agent en civil, avant de rejoindre la Ford Motor Credit Company. M. Mintha a été maire de Bonnechère Valley à trois reprises et a joué un rôle prépondérant dans la collecte de fonds pour la construction d'une résidence pour personnes âgées et la reconstruction de deux églises de la communauté détruites par des incendies. M. Mintha est membre du conseil d'administration du Eganville and Area Long-Term Care Committee depuis 31 ans.

Comité régional du Centre-Ouest

L'honorable Marsha Farnand, juge de paix principale régionale

La juge de paix Marsha Farnand détient un baccalauréat en droit de l'Université de Londres, au Royaume-Uni, un baccalauréat ès arts de l'Université Carleton, et un certificat en médiation familiale de l'Université McMaster. Elle a agi comme arbitre pour le Tribunal de l'aide sociale. La juge de paix Farnand a occupé plusieurs postes au sein de la fonction publique de l'Ontario et a pratiqué le droit en cabinet privé en tant que médiatrice familiale. Elle a également été médiatrice bénévole pour la Etobicoke Conflict Mediation Team, un organisme communautaire. Elle a fait du bénévolat auprès de la Settlement and Integration Services Organization à Hamilton et est présentement bénévole pour la banque alimentaire de Carlisle.

Graham Coveney

Aucune biographie fournie.

Candice de Melo

Aucune biographie fournie.

Terri-Lynn Collings, responsable régionale

Terri-Lynn Collings a été nommée au CCNJP en avril 2019. Ayant atteint le grade de sergente au sein du Service de police de Hamilton, Terri-Lynn a, au cours de sa carrière de 30 ans, travaillé en patrouille, en analyse de la criminalité, dans les services communautaires et en prévention du crime. En tant que sergente, elle a aussi représenté l'organisation en agissant comme coordonnatrice des relations avec les médias. Elle a également été détective à l'unité des victimes d'actes criminels, où elle a enquêté sur les crimes perpétrés à l'encontre des aînés. Bénévole engagée de sa communauté, elle recueille des fonds pour des tournois de golf et participe à la Ancaster Food Drive, une collecte annuelle de denrées. Elle a été membre du comité organisateur de l'événement Ancaster Heritage Days et a participé au programme de bienfaisance Hamilton Out of the Cold.

Richard J. Brennan

Richard Brennan a été nommé responsable régional pour le Centre-Ouest en juillet 2019. Journaliste primé ayant à son actif plus de 40 ans de carrière, Richard Brennan a principalement couvert l'actualité politique, notamment à Queen's Park et sur la Colline parlementaire. Maintenant retraité, il a passé l'épreuve du temps, ayant connu l'âge de la machine à écrire et l'ère Twitter. M. Brennan est le seul journaliste à avoir été président de la Tribune de la presse à Queen's Park et à Ottawa. M. Brennan, « Badger » de son surnom, a travaillé pour le *Toronto Star* et a été chef des nouvelles locales du *Record*, un journal de la région de Waterloo. Il a aussi été le mentor de plusieurs journalistes et a passé trois ans au sein du Conseil de presse de l'Ontario, un organisme chargé de rendre des décisions sur les plaintes du lectorat. Enfin, il a été directeur des Ontario Newspaper Awards, qui récompensent l'excellence en journalisme. Natif de Brantford, M. Brennan a vu et raconté le règne des gouvernements ontariens de Bill Davis, David Peterson, Bob Rae, Mike Harris, Ernie Eves, Dalton McGuinty et Kathleen Wynne. Depuis qu'il a pris sa retraite, il accompagne les professionnels des médias et fait du bénévolat pour la Police provinciale de l'Ontario.

Sarah Lawson

M^e Sarah Lawson a été nommée au CCNJP en décembre 2018. Elle est titulaire d'un baccalauréat ès sciences en psychologie de l'Université McMaster et d'un diplôme en droit de l'Université Queen's. Depuis son admission au barreau en 2009, elle exerce comme avocate criminaliste, principalement dans les régions de Halton et de Hamilton, et s'intéresse particulièrement à la relation entre la santé mentale, la toxicomanie et le droit criminel, et à la représentation de plaignant(e)s dans des cas d'agression sexuelle. Elle a travaillé comme avocate de service pour Aide juridique Ontario et comme représentante fédérale permanente chargée des poursuites en matière de drogue pour le Service des poursuites pénales du Canada. Membre active de sa communauté, elle participe aux travaux de divers organismes et comités, et est présentement membre du conseil d'administration de STRIDE, un organisme sans but lucratif qui fournit du soutien aux personnes qui ont des problèmes de santé mentale ou de dépendance et tentent de trouver un emploi convenable.

Comité régional de l'Est

L'honorable Linda Leblanc, juge de paix principale régionale

L'honorable Linda Leblanc a été nommée juge de paix en août 2005. En 2010, elle a été

nommée juge de paix et chef régionale de l'administration à Cornwall. En février 2015, elle a été nommée juge de paix principale régionale pour l'Est. La juge de paix Leblanc a été membre du Comité consultatif de la formation et du Comité directeur de mise en œuvre des recommandations du Comité consultatif de la magistrature et du barreau sur les services en français. Avant d'être nommée à la magistrature, elle a été chef régionale des juges de la Cour supérieure de justice pour la région de l'Est et coordonnatrice des procès intégrés à la Cour de justice de l'Ontario et à la Cour supérieure de justice à Cornwall. Elle travaille à la Cour de justice de l'Ontario depuis 1982.

Bonnie Gryce, responsable régionale

Bonnie Gryce a pris sa retraite après 45 ans au ministère du Procureur général, où elle était shérif et assurait la gestion de tous les services aux tribunaux pour les comtés de Hastings et de Prince Edward, en plus de siéger aux comités de plusieurs entreprises. Pendant 21 ans, Bonnie a servi sa communauté en siégeant au conseil d'administration de la Corbyville Children's Home, qu'elle a également présidé pendant des années. Bonnie est titulaire d'un certificat avancé en règlement de différends et en négociation.

David Gordon

Aucune biographie fournie.

Claudette Cain Coulas

Claudette Cain Coulas est une dirigeante accomplie et dynamique, qui a mené avec succès quatre carrières distinctes sur une période de plus de quarante ans. Elle a tout d'abord été entrepreneure dans le secteur du commerce de détail, où elle a appris comment prendre des risques calculés, à se soucier des besoins de ses clients et à assurer l'excellence du service.

En tant qu'élue respectée ayant obtenu cinq mandats consécutifs, dont trois en tant que mairesse de la ville de Gloucester, le style de leadership pragmatique de M^{me} Coulas est devenu sa marque de commerce. Elle est bien connue pour sa capacité à promouvoir l'esprit d'entreprise et l'orientation client au sein de l'appareil gouvernemental. La mairesse Coulas a également été une pionnière dans le développement de partenariats mutuellement bénéfiques avec le secteur privé. Le public a découvert l'esprit et l'humour de M^{me} Coulas lorsqu'elle a animé ses propres émissions de télévision et de radio portant sur les affaires courantes, tout en rédigeant une chronique sur les affaires municipales pour le Ottawa Sun. Elle est devenue une personnalité médiatique respectée dans la capitale nationale, ainsi que dans d'autres régions du Canada et aux États-Unis.

Après avoir assumé les fonctions de juge de paix pendant dix-sept ans, elle a pris sa retraite de la Cour de justice de l'Ontario en 2020. En tant que juge et chef de l'administration, elle devait voir au bon fonctionnement de huit palais de justice et superviser les différents fonctionnaires judiciaires affectés aux tribunaux. Dans le cadre de ces fonctions, elle devait prendre des décisions complexes ayant une incidence sur la liberté des personnes comparissant devant elle.

En 2020, M^{me} Coulas était PDG de Black Card Books Inc., une société d'édition de livres. Elle avait pour mandat de transformer l'organisation en la faisant passer de l'enseignement des événements en direct à un format complètement virtuel, et en introduisant une technologie de pointe pour fournir des produits et des services d'édition répondant aux besoins des auteurs existants et des clients potentiels. M^{me} Coulas est aujourd'hui en mesure de partager ses connaissances, son expérience et sa sagesse pour aider les femmes à réaliser leurs rêves. En 2022, M^{me} Coulas a publié deux livres inspirants s'adressant aux femmes qui souhaitent faire une différence dans leur vie et dans celle des autres.

Elle a également à cœur de sensibiliser le public aux problèmes de santé mentale et à la dépendance et de faire tomber les barrières à ces égards, ce qu'elle fait en parlant de ses luttes personnelles et de celles de sa famille depuis de nombreuses années. À cette fin, Claudette s'est

associée au Centre de santé mentale Royal et à la Dawn House, et s'est engagée à partager les recettes de ses livres avec ces organisations.

En tant que conférencière populaire qui parle anglais et français, M^{me} Coulas a inspiré des auditoires aux quatre coins du pays avec ses discours enthousiastes et motivants. Elle a reçu le prix Communications Achievement Award de Toastmasters International. En 2002, M^{me} Coulas a été désignée comme l'une des 50 personnalités les plus influentes d'Ottawa qui contribuent à façonner l'avenir de la capitale nationale. Au cours des quatre dernières décennies, M^{me} Coulas a joué un rôle actif au sein de sa communauté, siégeant à plusieurs conseils d'administration. Elle a également donné de son temps à de nombreux organismes de bienfaisance. Claudette n'aime rien de plus que de redonner à sa communauté et de mettre son expérience, sa force et son espoir au service des autres.

Frank Hendry

Aucune biographie fournie.

Jeffrey (JP) McAvoy

M^e McAvoy pratique le droit des sociétés et le droit commercial au sein du cabinet Conduct Law. Admis au barreau en 2001, il a obtenu un baccalauréat en droit de l'Université Queen's en 1999. Il représente un grand éventail de sociétés au Canada, aux États-Unis et en Asie de l'Est. Avant d'exercer en pratique privée, il a été l'un des employés fondateurs de Zip2, une entreprise de la Silicon Valley qui a été vendue à Compaq, et qui a ensuite fusionné avec Alta Vista. En plus de pratiquer le droit, il contribue à la rédaction du New Economy Watch, anime un balado juridique populaire et est membre fondateur du North Dundas Business Centre.

Comité régional du Nord-Est

L'honorable Gary McMahon, juge de paix principal régional

Le juge de paix principal régional John Gary McMahon a été nommé au CCNJP en décembre 2019, après avoir été nommé juge de paix en 2014. Avant sa nomination, il exerçait en cabinet privé à Sudbury. Il a été membre du conseil d'administration de l'Association canadienne pour la santé mentale, section de Sudbury/Manitoulin, et de l'organisme Sudbury District Restorative Justice, et membre de l'exécutif de la Sudbury District Law Association. Avant d'exercer le droit, il a travaillé comme adjoint de direction d'un député. Le juge de paix principal régional McMahon est titulaire d'un diplôme de Services de soutien à l'intégration du Cambrian College, d'un baccalauréat spécialisé en psychologie de l'Université Laurentienne et d'un M.B.A.-LL. B. de l'Université de Moncton.

Nestor Prisco, responsable régional

Nestor Prisco a été nommé shérif en 1974. Pendant 31 ans, il a administré toutes les activités de la Cour dans les districts judiciaires de Nipissing et de Parry Sound. Sur le plan communautaire, il a été membre du conseil municipal de North Bay et, pendant 52 ans, membre du Rotary Club de North Bay. Il a été président de la Bliss-Gillmor Non-Profit Housing Complex Inc., trésorier de MacKay Homes for Seniors, et membre du conseil d'administration du Huron University College (London, Ontario) et de la Nipissing Parry Sound District Housing Authority. M. Prisco est titulaire d'une maîtrise en administration publique de l'Université Queen's.

Deborah Turner

Deborah Turner est devenue membre du Comité consultatif sur la nomination des juges de paix en avril 2019. Depuis 2012, Debby siège au conseil d'administration de l'hôpital de sa région, lequel compte deux établissements. Elle est actuellement présidente du comité de collecte de fonds de cet hôpital, et siège également à son comité de direction. Depuis des années, Debby s'engage activement dans sa communauté à titre de bénévole pour le Little Current Figure

Skating Club, le club de ski, le comité consultatif sur les services communautaires, la ZAC du centre-ville, la Classic School of Dance, le conseil d'administration de l'église anglicane Holy Trinity, l'embellissement du centre-ville, le comité du pont Centennial et le Little Current Yacht Club.

Jessica Belisle

Jessica Belisle est une Métisse Anishinaabe Kwe originaire de Sault Ste. Marie, en Ontario. La famille paternelle de M^e Belisle est originaire de la Première Nation de Thessalon. M^e Belisle a obtenu un baccalauréat ès arts en Anishinaabemowin à l'Université Algoma, a suivi le Program of Legal Studies for Native People en 2013 et a obtenu un baccalauréat en droit de l'Université de la Saskatchewan en 2016. Pendant sa troisième année d'études de droit, M^e Belisle a participé à un stage clinique au C.L.A.S.S.I.C., une clinique spécialisée en droit des pauvres située au centre-ville de Saskatoon, où elle s'est découvert un intérêt pour le droit criminel. M^e Belisle a été admise au barreau le 26 janvier 2018. À l'heure actuelle, M^e Belisle exerce le droit à Sault Ste. Marie et se consacre principalement à la défense en matière criminelle. Elle défend ardemment l'application des principes Gladue dans toutes les sphères du système de justice pénale. M^e Belisle est membre de l'Association du Barreau autochtone et de la Criminal Lawyers Association.

Randy P. Schuran

Randy Schuran a été nommé au CCNJP en février 2019. Randy a travaillé dans le secteur bancaire et financier pendant plus de 30 ans, notamment comme directeur de succursale principal, vérificateur, et responsable des ressources humaines et de la supervision régionale. Randy a notamment été président régional du Huron Superior Catholic School Board pendant six ans et a participé à la collecte de fonds pour Habitat pour l'Humanité pendant deux ans et au Bon Soo Winter Carnival pendant 15 ans.

Comité régional du Nord-Ouest

L'honorable Bernard Caron, juge de paix principal régional

Le juge de paix J.A. Bernard Caron a été nommé à la magistrature en 2009 en tant que juge de paix bilingue pour la région du Nord-Ouest. Avant cette importante nomination, il exerçait en cabinet privé à Québec. Il a obtenu un diplôme en common law à l'Université Western Ontario. Il a ensuite été admis au Barreau de l'Ontario en 1995. Il a pratiqué le droit criminel et le droit de la famille à Thunder Bay pendant de nombreuses années avant de devenir le premier procureur provincial de la Ville de Thunder Bay lorsque les infractions provinciales ont été transférées aux municipalités de l'Ontario. Il siège au comité pour les services en français, au comité régional de cautionnement et au comité de gestion des causes criminelles. Il a été directeur régional de l'Association des juges de paix de l'Ontario (AJPO) pendant de nombreuses années. En mars 2018, il a été nommé juge de paix principal régional pour la région du Nord-Ouest.

John Henderson, responsable régional

John W. Henderson offre des services de communication aux entreprises et organismes sans but lucratif du Nord-Ouest de l'Ontario depuis 1979. Maintenant semi-retraité, il contribue à de nombreux organismes de sa région, notamment à la North Shore Steelhead Association et au Port Arthur Hunt Club. Il est aussi un grand amateur de plein air. M. Henderson agit comme mentor au sein de la Community Economic Development Corporation et possède une solide expérience du développement économique autochtone dans sa région. En plus d'avoir obtenu des diplômes à l'Université Lakehead, il détient un certificat supérieur en mode substitutif de règlement des différends de l'Université de Windsor.

Brandon Postuma

Brandon Postuma a été nommé au CCNJP en mars 2019. Propriétaire d'entreprise de longue date, il détient des diplômes de l'Université d'Ottawa et de l'Université Lakehead, notamment un diplôme spécialisé en études religieuses et un baccalauréat en éducation. Il cumule une grande expérience dans les secteurs public et privé, notamment auprès du Service correctionnel du Canada, dans le cadre de programmes prélibératoires pour délinquants fédéraux, et en tant que membre du conseil de direction de divers comités pour des organismes du Nord-Ouest de l'Ontario, tels que Regenmed et Contact Nord. Brandon habite à Kakabeka Falls, où il continue de jouer un rôle actif dans sa communauté.

Rodi-Lynn Rusnick-Kinisky

M^e Rodi-Lynn Rusnick-Kinisky est avocate superviseuse principale pour les services juridiques communautaires de l'Université Lakehead, où elle supervise et encadre des étudiants en droit qui fournissent divers services juridiques aux membres de la communauté. Elle participe aussi aux efforts d'éducation juridique sur les droits des locataires et prête main-forte aux cliniques de pièces d'identité. M^e Rusnick-Kinisky est également enseignante clinique pour la Faculté de droit Bora Laskin et siège au comité de la diversité de cette faculté, ainsi qu'au comité des programmes d'études et de la pratique intégrée. Elle siège également, à titre bénévole, au conseil d'administration de la Thunder Bay Law Association et à deux conseils d'école.

Laurence P. Tulloch

Laurence Tulloch, de Thunder Bay, a été enseignant et directeur d'école au Lakehead District School Board, agent de supervision au Summer Beaver District School Area Board, formateur dans des programmes menant à la qualification de directeur d'école et instructeur dans le cadre du programme de maîtrise en enseignement de l'Université Lakehead. Il est maintenant retraité. Membre actif de sa communauté, M. Tulloch a été président du Rotary Club de Thunder Bay (Port Arthur) et participe toujours à plusieurs projets organisés par le Club. En raison de son engagement continu envers le club et sa communauté, il a été nommé « Rotarian of the Year » en 2007 et en 2016. M. Tulloch a été membre du conseil d'administration et président de l'Association des professeurs de sciences de l'Ontario. Pour souligner sa contribution au perfectionnement professionnel des enseignants, la Fédération des enseignantes-enseignants des écoles secondaires de l'Ontario lui a remis le prix André-Lécuyer, lequel est chaque année remis à un membre pour souligner sa contribution remarquable au perfectionnement professionnel. Il a continué son travail communautaire auprès de la Société de la sclérose en plaques et de la Staal Foundation Open.

Comité régional de Toronto

L'honorable Melanie Bremner, juge de paix principale régionale

La juge de paix Melanie Bremner a fait ses études à la Faculté de droit de l'Université de Windsor et a été admise au Barreau en 2002. Elle a été avocate criminaliste à Toronto jusqu'à sa nomination à la Cour de justice de l'Ontario en 2012. Elle siège à Toronto, où elle a également été juge de paix et chef régionale de l'administration à l'Ancien hôtel de ville. En 2019, la juge Bremner a été nommée juge de paix principale régionale pour la région de Toronto. La juge Bremner siège également au Conseil d'évaluation des juges de paix depuis 2020.

Kathy Narraway, responsable régionale

Kathy Narraway a pris sa retraite après avoir travaillé pour le Conseil de l'éducation de Peel pendant plus de 30 ans, notamment en tant que directrice d'école. Elle a été membre du conseil du refuge pour jeunes Our Place Peel et membre du comité consultatif sur les sports du conseil de l'éducation de Peel pendant de nombreuses années. Bénévole active auprès de son conseil d'école local, elle participe activement aux activités communautaires de sa région depuis de nombreuses années, notamment en tant que bénévole auprès de Triangle Prom for Queer Youth,

coach de basketball, et organisatrice de collectes de fonds et de soirées dansantes communautaires annuelles au profit de la ligne d'écoute téléphonique pour les jeunes. Elle est titulaire d'un baccalauréat en éducation de l'Université de Toronto et d'un baccalauréat en sciences et en informatique de l'Université Queen's.

Michelle Haigh

Aucune biographie fournie.

Andrew Cowan

Aucune biographie fournie.

Georgina Alexandris

Gina Alexandris a été nommée membre du CCNJP en décembre 2018. Depuis plus de 20 ans, M^{me} Alexandris inspire et aide les gens et les organisations à définir leurs espoirs de façon stratégique et à atteindre leurs objectifs. En tant que directrice principale du programme de pratique du droit de Ryerson, elle est responsable de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'administration générale du nouveau programme innovateur d'année de transition pour les candidats au permis d'exercice en Ontario. À ce titre, elle est chargée de veiller à l'excellence académique et à la qualité des services et des programmes offerts aux participants, et d'entretenir des liens avec des centaines de membres de la profession juridique qui contribuent au programme. M^{me} Alexandris a également participé activement à l'élaboration de la proposition de Ryerson pour la création d'une nouvelle faculté de droit innovatrice et au lancement de cette faculté.

Se passionnant pour l'éducation des adultes, le leadership et la diversité, elle a obtenu une maîtrise en éducation en 2012 et un certificat en coaching en 2017.

M^{me} Alexandris a créé et dirigé le programme primé de la Faculté de droit de l'Université de Toronto destiné aux avocats formés à l'étranger et a travaillé pendant plus de 12 ans à la Osgoode Hall Law School de l'Université York, d'abord en tant que directrice des services de carrière, puis en tant que doyenne adjointe des services aux étudiants pendant neuf ans. De 2013 à 2014, elle a assumé les fonctions de directrice de la planification stratégique et de la gestion des connaissances au sein de la Division des services juridiques du ministère du Procureur général de l'Ontario. Après avoir obtenu son diplôme à la Osgoode Hall Law School, elle a tout d'abord pratiqué le droit de la famille et le contentieux civil à Toronto, au Canada. Mère gréco-canadienne, Georgina habite à Toronto avec sa famille.

Karlene Nation

Karlene Nation a été nommée au CCNJP en décembre 2018. M^{me} Nation est spécialiste des médias et des communications chez OneNationPR Inc., à Toronto. OneNationPR aide les entreprises à obtenir une couverture médiatique, fournit des conseils sur les communications en cas de crise et forme les porte-parole auprès des médias à gérer efficacement les messages médiatiques. OneNationPR organise et promeut des événements locaux, et rédige des discours, des rapports et des communiqués de presse.

M^{me} Nation possède 25 ans d'expérience dans le domaine des nouvelles télévisées et des communications d'entreprise. Elle a travaillé comme journaliste, rédactrice et productrice à CTV News de 1993 à 2014. Elle a été nommée productrice chargée de la diversité à CTV, avec pour mission d'accroître le nombre de téléspectateurs dans les différentes collectivités du Canada. Elle a créé une base de données répertoriant plus de trois mille porte-parole provenant de divers groupes. Elle a organisé des réunions du comité de rédaction réunissant des groupes communautaires et les principaux chefs de l'information de CTV. Elle a proposé des idées de reportage pour les journaux télévisés locaux et nationaux et a réalisé des reportages pour CTV Toronto. M^{me} Nation a également participé à la création de Bell Community Television.

Avant de travailler à CTV Toronto, M^{me} Nation a travaillé à CBC Toronto, Canada AM, CTV National, Globe and Mail Report on Business et The Toronto Star. Elle a également travaillé comme spécialiste des communications à la Bourse de Toronto. Conférencière motivatrice très appréciée, elle a été appelée à prendre la parole lors de divers événements communautaires ainsi que dans des écoles primaires et secondaires, des collèges et des universités d'un bout à l'autre de l'Ontario.

Comité régional de l'Ouest

L'honorable Thomas Stinson, juge de paix principal régional

Le juge de paix Thomas A. Stinson a été nommé juge de paix principal régional pour la région de l'Ouest le 22 avril 2015. Il a commencé à siéger au CCNJP le 22 avril 2015 et son mandat a pris fin le 21 avril 2021. Le juge de paix Thomas Andrew Stinson a occupé les fonctions de chef des poursuites et d'avocat pour la municipalité régionale de Waterloo, où il mène les poursuites relatives à la partie I de la *Loi sur les infractions provinciales* depuis 2005. Le juge de paix Stinson exerce également la profession d'avocat depuis 1996, se concentrant sur le droit criminel, le droit immobilier et le droit successoral. Il a également été membre à temps partiel du corps enseignant du Conestoga College, où il a donné des cours dans le cadre du programme d'auxiliaires juridiques municipaux. Le juge de paix Stinson est un membre de longue date de la Knox Presbyterian Church de Guelph et membre du Rotary Club de Guelph-Wellington depuis 1999. Par ailleurs, il participe activement au milieu du théâtre local. Il a été nommé juge de paix président à temps plein. Le juge en chef adjoint et coordonnateur des juges de paix John A. Payne a assigné le juge de paix Stinson à Kitchener.

Denise Ghanam

Denise Ghanam offre des services de formation organisationnelle, de planification stratégique et une expertise en RH par le biais de son cabinet de conseil. Elle cumule une vaste expérience du monde des affaires, dans lequel elle a travaillé pendant 20 ans, et a également enseigné l'administration à l'université pendant près de deux décennies. Elle est titulaire d'un baccalauréat en commerce, avec spécialisation en finances, d'une maîtrise en administration des affaires, avec spécialisation en stratégie d'entreprise, et a rédigé une thèse doctorale. Elle détient le titre de conseillère en ressources humaines agréée (CRHA) et a été présidente et présidente sortante du conseil de direction de la Human Resources Professionals Association.

Ses rôles de leader communautaire comprennent notamment ceux de directrice de la chorale de son église, de membre de l'Association des anciens combattants des forces navales, de membre du conseil d'administration de l'Actors Theatre of Windsor et de membre fondatrice du Windsor-Essex Equity Network. Denise a siégé au conseil d'administration du Collège St. Clair pendant huit ans, y compris à titre de présidente pendant deux ans. Elle a été vice-présidente de l'Association des collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario (ACAATO) pendant deux ans. Elle a terminé son mandat de membre du Conseil de l'Administration portuaire de Windsor et est actuellement membre de la Commission des services policiers de Windsor.

Pamela Munn

Pamela Munn a été nommée au CCNJP en janvier 2019. M^e Munn a fait ses études à l'Université Wilfrid Laurier (baccalauréat ès arts en histoire et en philosophie), ainsi qu'à l'Université du Manitoba (baccalauréat en droit). Admise au Barreau de l'Ontario en 2006, M^e Munn a travaillé comme associée dans un cabinet d'avocats à Shelburne, en Ontario, puis en droit criminel à London, en Ontario, puis a fondé son propre cabinet en 2010. M^e Munn a plaidé devant des tribunaux de tous les échelons en Ontario. Elle a entrepris un retour aux études en sciences de la santé, en thanatologie et en connaissance du deuil. M^e Munn a aussi suivi une formation de 200 heures pour enseigner le yoga. Elle est membre de la Middlesex Law Association et a présidé la section de London de la Criminal Lawyers' Association. Elle agit aujourd'hui comme tuteure pour le volet droit pénal de l'examen du Barreau, comme conseillère pour le Réseau d'encadrement de la pratique et comme évaluatrice du Programme de pratique du droit.

Justin Samlal

Aucune biographie fournie.

Gary R. Baxter

Gary Baxter, de LaSalle, a fondé une société médiatique qui est devenue le plus important éditeur indépendant de journaux et de magazines hebdomadaires en Ontario. En 2007, il l'a vendue à une société de médias internationale et a tiré sa révérence de ce secteur. M. Baxter s'est toujours fait un point d'honneur de redonner à sa communauté; il a siégé aux conseils d'administration de nombreux groupes des milieux artistique, culturel et des affaires. Après avoir été élu au conseil municipal de LaSalle en 1997, M. Baxter a également assumé les fonctions de maire jusqu'en 2010. En cette qualité, il a dirigé le plus grand programme d'infrastructure de l'histoire de LaSalle. En 2012, il a reçu la Médaille du jubilé de diamant de la reine Elizabeth II.

Scott W. Hill

Scott est un innovateur en matière d'activités et d'événements sportifs. Il a entre autres créé et mis en œuvre des programmes sportifs et éducatifs visant à renforcer l'activité économique et le sens de la communauté.

Au début de sa carrière, Scott a agi comme consultant principal au sein du service de la stratégie et des activités chez Deloitte, où il a travaillé sur des projets de sélection et de déploiement de technologies, et a conseillé des clients privés et publics en matière de stratégie et d'activités.

En tant que directeur général de Play On! Canada, Scott a dirigé une équipe de plus de 100 employés et de 2000 travailleurs temporaires ou bénévoles chaque année. Il dirige tous les aspects du projet depuis 2003, offrant des programmes à plus de 2,5 millions de Canadiens et de Canadiennes dans 39 communautés et générant plus de 400 millions de dollars en retombées économiques pour différentes communautés au pays.

Scott et son épouse Cassandra ont sept enfants et sont des membres actifs de leur communauté. Scott a été pasteur pendant de nombreuses années, ainsi qu'entraîneur et administrateur pour de nombreuses associations sportives et de nombreux conseils d'école, conseils consultatifs sur le développement économique et comités consultatifs provinciaux. Il a été professeur à temps partiel d'entrepreneuriat et de gestion du sport à la Ivey Business School et à la Lawrence Kinlin School of Business.

Scott détient un diplôme de l'Université de l'Alberta (B. Sc.) et un diplôme de l'Université Western (M.B.A., Richard Ivey School of Business).

Judith Stephens-Wells

Judith Stephens-Wells, de Kitchener, a obtenu un baccalauréat en éducation artistique de l'Université Queen's, avec spécialisation en peinture et en impression, et a ensuite fait des études en administration des affaires dans le cadre du programme de M.B.A. de l'Université York. Pendant sa carrière professionnelle, elle s'est consacrée à la prestation de services de gestion et de conseil, principalement pour le secteur artistique à but non lucratif et les administrations municipales, régionales et provinciales. Sur le plan bénévole, elle est présentement vice-présidente interne du conseil d'administration de la Kitchener-Waterloo Art Gallery, et en a été présidente dans le passé. Elle siège également au Compass Kitchener Committee de la ville de Kitchener et poursuit sa propre pratique artistique.

ANNEXE C

POLITIQUES ET PROCÉDURES RELATIVES À LA GOUVERNANCE

Formulaire de demande de nomination

Le Comité consultatif sur la nomination des juges de paix publie les annonces de postes de juge de paix vacants à la demande du procureur général.

Les candidats doivent remplir le Formulaire de demande de nomination au poste de juge de paix et l'envoyer par courriel, sous forme de document PDF, à JPAAC.Application@ontario.ca. Afin que la candidature soit prise en compte, le formulaire doit être reçu d'ici 23 h 59 le jour de la date limite.

Les candidats convoqués à une entrevue seront priés de fournir les documents démontrant qu'ils répondent aux exigences relatives aux études. Ils devront envoyer, par courriel, une copie de tous leurs diplômes ou certificats d'études postsecondaires (ou du diplôme du plus haut niveau de scolarité atteint) ou leur relevé de notes officiel (tous ces documents devront être accompagnés de leur traduction certifiée, le cas échéant) avant la date limite. Si un candidat omet d'envoyer ces documents, son entrevue sera annulée. Le Comité encourage fortement les candidats à rassembler ces documents le plus tôt possible, mais d'attendre que le Comité leur demande avant de les envoyer. Les candidats qui n'ont pas fait d'études postsecondaires et qui ont rempli la partie « Équivalence » du formulaire de demande pourront participer à une entrevue sans avoir à fournir des copies de certificats et de diplômes.

Après la date de clôture des concours, les candidats peuvent seulement mettre à jour leurs coordonnées ou celles de leurs répondants, ou modifier leur réponse à la question n° 23 : *Renseignements personnels et autres* du formulaire de demande de nomination. Pour ce faire, les candidats doivent écrire à JPAAC.Info@ontario.ca et préciser leur nom et les renseignements de leur formulaire original qu'ils souhaitent modifier.

Les candidats doivent fournir les noms et coordonnées de quatre (4) répondants. Le comité ne tiendra compte d'aucun autre document, y compris des lettres de recommandation.

Communication avec le Comité

Toutes les communications provenant des candidats doivent être envoyées au coordonnateur du CCNJP. Puisque le Comité reçoit beaucoup de questions et de candidatures durant un concours, le Comité préfère les communications par courriel. Pour communiquer avec le coordonnateur du CCNJP, veuillez écrire à JPAAC.Info@ontario.ca. Veuillez éviter toute communication directe avec les membres du Comité, peu importe l'étape du processus.

Processus d'analyse et d'entrevue

Après l'examen et l'évaluation des formulaires de demande dûment remplis, certains candidats seront sélectionnés pour une entrevue. Le Comité communiquera uniquement avec les personnes convoquées à une entrevue.

Le comité d'entrevue comprendra au moins trois (3) membres du Comité. Au moins deux de ces personnes seront des membres de la région où se trouve le poste vacant et une autre personne sera un membre du comité principal. Veuillez toutefois noter que le comité d'entrevue peut comprendre jusqu'à huit (8) membres du Comité si les cinq (5) membres du comité régional et les trois (3) membres du comité principal sont présents.

Test de compétence linguistique

Les candidats pourront être soumis à un test de compétence linguistique standardisé dans la ou les langues qu'elles disent maîtriser.

Vérification des références et enquêtes discrètes

Dans le cadre du processus, les membres du comité peuvent procéder à des vérifications des références ou à des enquêtes discrètes.

Processus de classement

Chaque candidat est classé comme étant « Non recommandé », « Recommandé » ou « Hautement recommandé ».

Le classement attribué à un candidat pour un poste vacant est valide jusqu'à la clôture des candidatures aux postes de juge de paix. Les candidats ne seront pas informés de leur classement.

Confidentialité

Les renseignements personnels d'un candidat seront traités confidentiellement par le comité, sauf dans la mesure nécessaire pour lui permettre d'exercer ses fonctions.

Annexe D

QUALITÉS REQUISES ET CRITÈRES DE SÉLECTION DES JUGES DE PAIX EN ONTARIO

Qualifications et critères de sélection

Les qualités minimales requises en vue d'une nomination comme juge de paix sont énoncées aux paragraphes 2 (1.1), (1.2) et (1.3) de la Loi sur les juges de paix :

Qualités requises

(1.1) Nul ne doit être nommé juge de paix en vertu du paragraphe (1), sauf s'il a effectué un travail payé ou bénévole équivalant à au moins 10 ans d'expérience à temps plein et que, selon le cas :

- a) il est titulaire d'un grade universitaire;
- b) il est titulaire d'un diplôme d'études collégiales ou d'un diplôme d'études collégiales de niveau avancé décerné par un collège d'arts appliqués et de technologie ou un collège communautaire après avoir terminé un programme qui équivaut, en heures de classe, à un programme à temps plein d'au moins quatre semestres d'études;
- c) il est titulaire d'un grade d'un établissement autre qu'une université qui est autorisé à le décerner :
 - i) en vertu de la *Loi de 2000 favorisant le choix et l'excellence au niveau postsecondaire*,
 - ii) en vertu d'une loi spéciale de l'Assemblée qui crée ou régit l'établissement,
 - iii) en vertu d'un texte législatif d'une autre province ou d'un territoire du Canada;
- d) il a terminé avec succès un programme désigné comme équivalence en vertu du paragraphe (1.2);
- e) il satisfait à l'exigence en matière d'équivalence prévue au paragraphe (1.3). 2020, chap. 18, annexe 8, par. 1 (1).

Programmes d'équivalence

(1.2) Pour l'application de l'alinéa (1.1) d), le procureur général peut désigner des programmes comportant une formation au sein du système judiciaire, y compris des programmes visant à accroître la diversité au sein du système judiciaire, comme étant des programmes qui satisfont à l'équivalence en matière d'études et il rend publique la liste des programmes désignés. 2020, chap. 18, annexe 8, par. 1 (1).

Qualifications requises exceptionnelles

(1.3) Pour l'application de l'alinéa (1.1) e), un candidat peut être considéré comme ayant satisfait à l'exigence en matière d'équivalence s'il démontre manifestement qu'il possède des qualités requises exceptionnelles, y compris l'expérience de vie, sans toutefois satisfaire aux exigences en matière d'études prévues aux alinéas (1.1) a) à d). 2020, chap. 18, annexe 8, par. 1 (1).

Critères de sélection généraux pour évaluer les candidats

De plus, la loi exige que le Comité consultatif sur la nomination des juges de paix élabore des critères de sélection généraux.

Tout au long du processus de demande, les candidats doivent démontrer qu'ils répondent à tous les critères de sélection. De plus, le processus d'examen des candidatures prendra en ligne de compte la désirabilité de refléter la diversité de la population de l'Ontario dans les nominations de juges de paix et une évaluation des compétences, des capacités et des qualités personnelles des candidats par rapport à celles que l'on souhaite retrouver chez un juge de paix.

Voici ceux qu'il a adoptés :

1. Compétences et/ou formation clairement pertinentes et transférables au travail de juge de paix.
2. Expériences de travail, de bénévolat ou autres qui sont clairement pertinentes et transférables aux fonctions et responsabilités d'un juge de paix.
3. Compréhension du poste à pourvoir au tribunal, notamment le rythme de la cour, les besoins géographiques et communautaires, de même que compétences et qualités personnelles applicables à celui-ci.
4. Conscience et compréhension de la portée et de la profondeur du rôle de juge de paix.
5. Intérêt marqué envers les gens et l'humanité, notamment expérience interculturelle et engagement communautaire.
6. Capacité d'appliquer des qualités personnelles supérieures dans la salle d'audience et de respecter le décorum dans des situations de confrontation.
7. Un degré élevé de réalisation dans le domaine de l'emploi et/ou du service communautaire.
8. Expérience à prodiguer des conseils fonctionnels et de l'aide à des échelons d'autorité multiples.
9. Capacité et volonté d'apprendre, démontrées par le dossier d'apprentissage continu du candidat.
10. Capacité de jugement démontrée face au conflit d'intérêts réel ou perçu.
11. Compétence et expérience reconnues pour la prise de décisions réfléchies, pratiques et opportunes en présence de facteurs complexes.
12. Réputation de ponctualité, de fiabilité, de compétences organisationnelles et de préparation.
13. Compétences intellectuelles et analytiques hautement développées.
14. Souplesse et capacité d'adaptation au changement démontrées.
15. Capacité de travailler aussi bien en collaboration que de façon indépendante.
16. Capacité de gérer les gens, le temps et les ressources.
17. Capacité de présenter une requête claire, concise et bien rédigée qui reflète les intérêts et les capacités du candidat.

18. Capacité et volonté de faire des déplacements au besoin.

19. Bilinguisme (le cas échéant).

Dans le cadre de son processus d'examen, le Comité reconnaît qu'il est important que les nominations de juges de paix reflètent la diversité de la population ontarienne, ainsi que l'exige l'article 2.1 (12) 6 de la *Loi sur les juges de paix*.

Compétences, capacités et qualités personnelles souhaitées chez un juge de paix

Compétences et capacités

- Compétences de la vie quotidienne variées, expériences ou formation qui améliorent ou permettent le travail de juge de paix

Prise de décision

- Capacité de prendre des décisions réfléchies, pratiques et opportunes
- Compétences intellectuelles, analytiques et décisionnelles hautement développées
- Capacité de garder un esprit ouvert au moment d'écouter tous les aspects d'un argument
- Capacité de demeurer impartial et de faire preuve de jugement, notamment face à un conflit d'intérêt réel ou perçu

Communication

- Aptitudes supérieures pour l'écoute active
- Aptitudes supérieures pour la communication écrite et orale en anglais, de même qu'en français, le cas échéant
- Éloquence pour s'adresser à des personnes diverses, en petit ou grand groupe
- Compétences interpersonnelles supérieures, notamment la capacité de se comporter avec dignité et d'une manière judicieuse

Compétences professionnelles

- Capacité et volonté d'apprendre
- Compétences en informatique de niveau intermédiaire à avancé
- Capacité et volonté de faire des déplacements au besoin
- Capacité de travailler de façon indépendante sans supervision et de gérer efficacement une lourde charge de travail
- Capacité de travailler à un rythme rapide malgré le stress, la pression et l'isolement qui accompagnent la fonction de juge

Qualités personnelles

Sur le plan social

- Intérêt marqué envers les gens et l'humanité, notamment expérience et engagement interculturels

- Dévouement démontré pour le service à la communauté
- Sensibilisation et intérêt à l'égard des questions régionales et sociales qui peuvent donner lieu à des causes devant les tribunaux

Sur le plan interpersonnel

- Compassion, empathie et respect pour la dignité fondamentale de chaque personne
- Courtoisie
- Patience
- Courage moral et sens élevé de l'éthique
- Réputation d'honnêteté, d'intégrité et d'équité
- Compétences interpersonnelles fortes et empreintes de dignité qui confèrent de l'autorité
- Confiance, sans attitudes pompeuses ni tendances autoritaires

Sur le plan professionnel

- Éthique professionnelle, compréhension et expérience applicables au tribunal où le juge de paix est assigné
- Ponctualité, fiabilité, préparation et organisation
- Absence d'implication dans des infractions criminelles graves ou non décidées, plaintes professionnelles/réclamations, notamment propositions à des créanciers, ou arriérés de pensions alimentaires, faillites ou affaires devant l'Agence du revenu du Canada